

L'Ille-et-Vilaine : un « drôle » de Département

Date : 1 juin 2018

Nous voici au mois de juin et je suis surpris que le Département d'Ille-et-Vilaine n'ait pas encore publié le recueil des actes administratifs afférent à sa session de mars 2018 au cours de laquelle a été voté - tardivement - le budget de la collectivité.



Je n'ignore pas que des documents synthétiques - évidemment orientés - ont été diffusés, mais il n'empêche que cette situation prive les citoyens des délibérations à proprement parler, ainsi que du procès-verbal des séances puisque le recueil des actes administratifs en tient lieu.

Alors même que toutes les évolutions législatives et réglementaires visent à accroître la transparence financière des collectivités publiques... j'en suis à me demander si, dans ces conditions, le budget du Département d'Ille-et-Vilaine est bien exécutoire.

Je serais curieux de savoir ce qu'en pense(nt) le Préfet ou/et le TPG.